

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 mai 2026 à 19h 00

L'an deux mil vingt-six et le cinq mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire Jérôme Broche.

Présents : Anduze Jérôme, Nathalie Beaudroit, Magalie Chas, Camille Caubert, Marine Elissalde, Aurélie Guennoc, Florent Lagarde, Pascal Loche, Martinez Romance, Moussa Sagna, Didier Schrooten, Amandine Verdier, Mélissa Vignolo.

Absents avec procuration : Tristan Dreano-Nozerand à Jérôme Broche,

Secrétaire de Séance : Florent Lagarde

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil du Municipal du 30 avril 2026

1. Approbation des budgets 2026 CCAS et Commune

Rapporteur : florent Lagarde

Il est demandé de rajouter le point : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 avril 2026, vu que lors du CM du 30/04/2026, le seul point à l'ordre du jour a été retiré à 19h09

Approbation du compte rendu du Conseil du Municipal du 23 avril 2026, à l'unanimité

Approbation du compte rendu du Conseil du Municipal du 30 avril 2026 à l'unanimité

1. Approbation des budgets 2026 CCAS et Commune

CCAS

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à :

Fonctionnement			
Recettes	11 925 €	Dépenses	11 925 €

Voici la présentation détaillée :

DÉPENSES		RECETTES	
		Excédent 2025 reporté	3462.20 €
6232 Fêtes et cérémonie	9 500,00 €	70311 : Concession dans les cimetières	1000,00 €
6238 Adhésion UDCASS	25,00 €		
65134- Aides	2 400,00 €	7713 - Dons	362,80 €
		74748-Subvention Commune	7 100,00 €
TOTAL	11 925,00 €	TOTAL	11 925,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Budget Primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale par Florent Lagarde, rapporteur, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité le Budget Primitif 2026 du CCAS.**

Commune

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à :

Fonctionnement			
Recettes	1 464 370 €	Dépenses	1 464 370 €

Voici ci-dessous la présentation détaillée de la section de fonctionnement :

DÉPENSES		RECETTES	
011: <u>CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL</u>	392 920 ,00€	70: <u>PRODUITS DES SERVICES</u>	88 657,41 €
012: <u>CHARGES DE PERSONNEL</u>	559 000,00 €	013: <u>ATTENUATION DE CHARGES</u>	33 500,00 €
65 : <u>GESTION COURANTE</u>	162 900,00 €	73 : <u>IMPOTS ET TAXES</u>	857 270,00 €
66 : <u>CHARGES FINANCIÈRES</u>	35 000,00 €	74 : <u>DOTATIONS</u>	176 400,00 €
		75: <u>AUTRES PRODUITS</u>	68 000,00 €
042 : <u>DOTATIONS</u>	14 100,00 €		
023 : <u>VIREMENT INVESTISSEMENT</u>	300 000,00 €	<u>RÉSULTAT 2025</u>	240 542,59 €
014 : <u>ATTENUATION DE PRODUITS</u>	450,00 €		
Total	1 464 370,00 €	Total	1 464 370,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Budget Primitif 2026 de la commune, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 12 voix pour et 3 voix contre, le Budget Primitif 2026 de la Commune - Section Fonctionnement.**

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à :

Investissement avec le report des RAR			
Recettes	2 078 170,00€	Dépenses	2 078 170,00€

Voici ci-dessous la présentation détaillée de la section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Emprunts	263 840,00 €	FCTVA	17 006,00 €
Remboursement caution	1 750,00 €	Taxe Aménagement	5 000,00 €
Immobilisations incorporelles	17 636,00 €	Caution reçue	1 750,00 €
Subventions d'équipement versées	52 561,00 €	Emprunt	250 000,00 €
Immobilisations corporelles	1 697 814,00 €	Virement du fonctionnement	300 000,00 €
		Subventions -cession de bien	839 921,00 €
Opérations patrimoniales	44 569,00 €	Amortissement subventions versées	14 100,00 €
		Excédent fonctionnement 2025	300 000,00 €
		Excédent d'investissement 2025	312 520,00 €
		Opérations patrimoniales	44 568,00 €
Total	2 078 170,00 €		2 078 170,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 12 voix pour et 3 voix contre pour le Budget Primitif 2026 de la Commune – Section d'investissement

La séance est levée à **19h34** minutes.

Vu par Nous, Maire de Vénéjan, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux articles L2121-25 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Secrétaire de séance	Le Maire
Florent Lagarde	Jérôme Broche
	



OBSERVATIONS SUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2026

Nous souhaitons tout d'abord souligner positivement la correction apportée par la DGFIP aux écritures relatives à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement, par rapport à la première version proposée par l'adjoint aux finances.

SECTION FONCTIONNEMENT

En ce qui concerne la section fonctionnement, des ajustements bienvenus ont été faits lors des travaux de la commission finances sur les conseils pertinents de la secrétaire de mairie.

Cependant, les intérêts du nouvel emprunt in-fine inscrit au budget n'ont pas été intégrés aux charges financières de fonctionnement.

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

- Travaux auberge
On passe de 510 000 € à 577 000 € entre la version 1 et celle corrigée par la DGFIP.
Peut-on avoir des explications ?
- Le lavoir
On passe de 40 000 € à 23 000 €.
Peut-on avoir des explications ?
Existe-t-il un devis ?
Compte tenu de l'état des finances, est-ce urgent de faire les travaux cette année ?
- Travaux CD 148 tranche 2
On passe de 328 000 € à 528 000 € (soit, le total des travaux de la tranche 2).
- La version 1 ne prévoyait qu'une partie des travaux, qu'est ce qui a motivé ce changement ?

Recettes

- Recettes d'investissement sur la reprise des excédents 2025 :
 - * 305 824 € d'excédent d'investissement,
 - * 600 000 € issus de la section de fonctionnement, dont :
 - 300 K€ au compte 1068,
 - 300 K€ via un virement du compte 023 (fonctionnement) vers le compte 021 (investissement), correspondant à l'excédent de clôture (240 542,59 €) complété par 59 457,41 € ;*Où prend on les 59 457,41 € pour compléter les 300 000 € ?*
- Emprunt in-fine 250 000€ :
Sur quelle durée ? 2 ou 3 ans ?
Nous rappelons qu'en 2028, la commune doit déjà rembourser un autre emprunt in-fine de 200 000 €, choisir une durée de 2 ans pour le nouvel emprunt in-fine amènera la commune à rembourser intégralement la somme totale des deux emprunts, à savoir 450 000 €, la même année 2028.
- Vente de la maison en dessous de l'école : 200 000 €
Quelle est la méthode d'évaluation ?
Avez vous pris en compte le fait que cette maison est occupée ?
Nous pensons qu'il sera très difficile de vendre à 200 000 € car cette parcelle a été achetée en dessous de ce montant, et de plus, le terrain a été amputé en partie pour faire un parking.
- Subvention pour le CD148 tranche 2 : 125 000 €
Ce montant correspond-il à l'intégralité de la tranche 2 ou seulement à une partie ?
- Subvention Région pour auberge : 40 000 €
Est ce notifié ?

SYNTHÈSE :

Nous sommes satisfaits que vous ayez fait le choix, comme nous le souhaitions, de continuer les travaux de réfection du CD 148 A.

Cependant, ce budget, qui prévoit de faire les travaux de l'auberge et du CD 148 tranche 2, nous semble beaucoup trop ambitieux et risqué pour les finances de la commune.

S'agissant de l'auberge, nous considérons, depuis l'origine, que ce projet que la majorité municipale fait sien aujourd'hui, est un non-sens économique :

- d'une part, par l'ampleur des sommes empruntées, investies et restant à investir
- d'autre part, par l'impossible gestion économique avec un déficit permanent avant même la mise en route, les loyers ne pouvant couvrir les annuités d'emprunts.

En outre, nous émettons de sérieux doutes sur certaines recettes (ex. vente de la maison à 200 000 € dès cette année) qui nous semblent irréalisables en 2026.

Enfin, d'autres dépenses traduisent la mise en œuvre de vos engagements (notamment le lavoir) et reflètent vos priorités. Néanmoins, ces choix interrogent au regard d'enjeux identifiés, notamment l'amélioration du confort thermique de l'école, les retards constatés par la Cour des comptes en matière d'accessibilité des bâtiments publics, etc.

En raison de toutes ces interrogations et incertitudes, nous ne sommes pas en mesure de donner un avis favorable à ce Budget Primitif.

Magalie Chas
Romance Martinez
Moussa Sagna